



## Infos municipales n°6 - 2021

### Vigilance congés et rentrée

---

## Le cambriolage, une réalité à prendre au sérieux

Sciecq est une commune concernée comme tout autre commune au risque de cambriolage. Cela est déjà arrivé sur notre commune. Voici quelques rappels pour passer un été tranquille si vous décidez de partir hors de votre domicile pendant quelques jours.

## Avant de partir en vacances, quelques gestes simples

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence. Vous pouvez également faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone fixe vers votre numéro de portable.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Vérifier le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Il est important de « faire vivre » votre logement. Un voisin ou un ami peut utilement venir ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumières. A défaut, une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaines lampes sans présence dans le logement.

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoirez et photographiez-les. Le cas échéant, faites-les évaluer par un expert et renseignez-vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

## Opération tranquillité vacances

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de Coulonges-sur-l'Autize (5 Route de Saint-Pompain), votre départ en vacances via le formulaire disponible sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033>

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

## En cas de cambriolage

Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie de Coulonges-sur-l'Autize (05 49 06 10 63). Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

## Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur. Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre. Interdisez l'accès des lieux.

## Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

## Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 0 892 705 705

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

- SFR : 10 23
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

# Rentrée scolaire 2021 - 2022

## Dossier d'inscription :

Les dossiers d'inscription à la garderie et au transport sont en ligne sur le site de Sciecq sur le lien suivant [http://www.sciecq.fr/informations/\\_informations.html#104](http://www.sciecq.fr/informations/_informations.html#104)

Une version papier peut également être retirée en mairie.

Les dossiers sur le site sont sous format Word, vous laissant ainsi la possibilité de le remplir directement en ligne et de nous le renvoyer à l'adresse [garderie-de-sciecq@orange.fr](mailto:garderie-de-sciecq@orange.fr) avec l'ensemble des documents demandés.

Le dossier complet comprendra :

- Les règlements intérieurs relatifs à la garderie et au transport scolaire datés et signés
- Les fiches d'inscription complétées, datées et signées avec la photo de votre enfant
- Une attestation d'assurance responsabilité civile

**Date de retour impérative des dossiers complets le 28 août 2021.**

**Une permanence aura lieu à la mairie le samedi 28 août de 10h30 à 12h00.**

## Réunion de rentrée :

Une réunion de rentrée sera organisée lundi 30 août 2021 à 18h30 à la garderie.

Tous les parents d'élèves sont conviés.

## Rentrée sportive : 20€ par enfant pour une adhésion à une activité sportive.

La municipalité de Sciecq a voté une aide de 20 euros pour toute adhésion d'un enfant sciecquois âgé de 4 à 18 ans à une activité sportive à la rentrée 2021/2022.

Principe : la mairie procèdera à un remboursement de 20€ directement sur votre compte.

Démarche : Un dossier sera à remplir. Celui-ci sera en ligne à partir du 30 août. Deux permanences seront organisées en mairie courant septembre pour récupérer les dossiers complets.